

PALATINE ABSOLUMENT

Fonds Commun de Placement Multi Parts

Relevant de la directive 2014/91/UE

Rapport Annuel 2021/2022



PALATINE ABSOLUMENT

FCP à vocation générale

RELEVANT DE LA DIRECTIVE EUROPEENNE 2014/91/UE

RAPPORT ANNUEL DE GESTION

31/03/2022

- I – CARACTERISTIQUES

► **OPC d'OPC** : Inférieur à 10% de l'actif net

► **Objectif de gestion et stratégie d'investissement** :

L'OPCVM recherche une performance supérieure à l'€str +4%, grâce à une gestion discrétionnaire et une allocation dynamique d'actifs diversifiés composés d'actions, de titres de taux et d'OPC. L'€str (Euro Short Term Rate) est le taux à court terme en euros qui reflète les coûts d'emprunt au jour le jour en euros non garantis pour les banques de la zone euro.

L'objectif extra-financier du fonds est conforme aux dispositions de l'article 6 du règlement (UE) 2019/2088 du parlement européen et du conseil (SFDR).

Le portefeuille pourra être exposé dans les limites de -30% minimum et de 60% maximum sur des placements actions et jusqu'à 100% sur des placements taux.

La gestion procède à l'allocation du niveau de risque de crédit (critères financiers, choix du segment de courbe crédit, choix de la qualité de crédit et sélection des titres).

La gestion est totalement discrétionnaire. Les répartitions des investissements par pays, entre dette publique et dette privée, et en obligations convertibles à dominante taux mixtes varient selon les choix de la gestion. Le FCP pourra investir en titres dits spéculatifs procurant un rendement supérieur à celui de l'€STR dans la limite de 20% maximum de l'actif net. Il pourra également investir jusqu'à 10% de son actif en parts ou actions d'OPCVM ou FIA de droit français ou étranger.

La stratégie d'investissement repose sur une allocation d'actifs fondée sur une analyse approfondie des différentes classes d'actifs, dans un deuxième temps elle vise à investir dans la sélection la plus adéquate.

Le processus de gestion repose sur une analyse pragmatique des facteurs clés (variables économiques, déterminants des marchés et facteurs techniques) de l'évolution des grandes classes d'actifs. Cette analyse permet la détermination des zones géographiques, du niveau d'investissement en actions, des niveaux de sensibilité et l'anticipation des évolutions des taux. Les allocations entre actions et titres de taux et la pondération des grandes et petites capitalisations varient selon les choix discrétionnaires de la gestion suivant les opportunités qu'elle détecte et en fonction de ses anticipations.

L'OPCVM pourra utiliser des instruments financiers à terme sur taux, actions, indices et devises, et des contrats d'échange de taux d'intérêt et de devises pour ajuster l'exposition du portefeuille, en substitution d'une détention directe de titres, ou en couverture des titres détenus. La gestion pourra également exposer le portefeuille au risque de taux indifféremment à la hausse ou à la baisse des taux dans la limite de la fourchette de sensibilité, comprise entre - 8 et + 8, et réaliser des ventes de futures sur indices actions dans la limite d'une exposition aux marchés actions comprise entre -30% et 60%. Les engagements hors bilan de l'OPCVM sont limités à 100% de l'actif. Le niveau d'exposition cumulé induit par les positions de l'actif et du hors-bilan est de 200% maximum de l'actif net. L'exposition au risque de change peut être supérieure à 10% de l'actif.

Les revenus nets de l'OPCVM sont intégralement investis.

L'investisseur peut demander le rachat de ses parts tous les jours ouvrés avant 12h. Le rachat sera alors exécuté sur la base de la valeur liquidative datée du même jour.

Durée de placement recommandée : 2 ans.

► **Indicateur de référence** :

L'indicateur de référence est l'indice €str (European Short Term Rate) capitalisé + 4%.

L'€str est calculé et publié par la Banque Centrale Européenne et représente le taux au jour le jour sur les opérations en blanc entièrement fondé sur le dispositif de déclaration des statistiques du marché monétaire. Les informations sur ce taux sont notamment disponibles sur le site internet de la Banque de France www.banque-france.fr.

L'administrateur de l'indice bénéficie de l'exemption de l'article 2.2 du règlement Benchmark en tant que banque centrale et à ce titre n'a pas à être inscrit sur le registre de l'ESMA.

Le FCP n'est pas indiciel ni à référence indicielle et l'indice ne constitue qu'un indicateur de comparaison a posteriori de la performance.

Palatine Asset Management dispose d'un plan d'action interne qui sera mis en oeuvre en cas de modification substantielle ou de cessation de l'indice de référence.

► Profil de risque :

Votre argent sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion ; ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés financiers.

Compte tenu de l'orientation du FCP, l'investisseur s'expose à un certain nombre de risques, dont les principaux sont détaillés ci-dessous :

Risque discrétionnaire : le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés (actions, obligations). Il existe un risque que, à tout moment, le FCP ne soit pas investi sur les marchés les plus performants et que le gérant ne sélectionne pas les OPCVM les plus performants.

La performance du fonds peut donc être inférieure à l'objectif de gestion.

Risque de perte en capital : l'investisseur ne bénéficie d'aucune garantie de capital et peut donc ne pas retrouver son capital initialement investi.

Risque actions : le FCP peut, à tout moment, être exposé aux variations de cours affectant les marchés actions. Une baisse des marchés actions peut entraîner une baisse de la valeur liquidative. L'OPCVM est exposé à des sociétés dont la taille de capitalisation peut être faible. Ces entreprises, en raison de leurs caractéristiques spécifiques, peuvent présenter des risques pour les investisseurs. L'attention des souscripteurs est attirée sur les conditions de fonctionnement et de surveillance des marchés émergents sur lesquels l'OPCVM peut être exposé, qui peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales.

Risque de taux : le FCP peut, à tout moment, être totalement exposé au risque de taux, la sensibilité aux taux d'intérêt pouvant varier en fonction des titres à taux fixe détenus et entraîner une baisse de sa valeur liquidative.

Risque de crédit : le FCP peut être totalement exposé au risque de crédit sur les émetteurs privés ou publics. En cas de dégradation de leur situation ou de leur défaillance, la valeur des titres de créance peut baisser et entraîner une baisse de la valeur liquidative. Le FCP peut être exposé (20% maximum) au risque de crédit sur les titres de créance à caractère spéculatif qui présentent des niveaux de rendement élevé mais peuvent entraîner une baisse importante de la valeur liquidative.

Risque de contrepartie : l'OPCVM pouvant avoir recours à des instruments financiers négociés de gré à gré (titres de créance...) il existe un risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de l'OPCVM.

Risque de change : le FCP peut être exposé au risque de change pour la partie de l'actif net investie hors de la zone euro non couverte contre ce risque, ce qui peut entraîner une baisse de sa valeur liquidative.

Risque en matière de durabilité : il s'agit du risque lié à un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

- II - ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER ET POLITIQUE DE GESTION

Sur les 9 derniers mois de l'année 2021, nous avons assisté à une accélération de l'inflation. Les banquiers centraux ont d'abord parlé d'inflation transitoire, puis ont petit à petit fait évoluer leurs propos. Jérôme Powell en premier puis Christine Lagarde, qualifiant chacun l'inflation de plus durable qu'attendue.

Sur le 1er trimestre 2022, suite au déclenchement du conflit russo-ukrainien, les scénarios économiques du début d'année sont jugés caduques et remplacés par un scénario de stagflation. D'une part, du fait qu'il accélère l'inflation mondiale avec la forte hausse des prix de l'énergie et des matières premières alimentaires, mais aussi à cause des pénuries. D'autre part, parce que le conflit

engendre des risques baissiers sur l'activité mondiale à travers les pertes de pouvoir d'achat, les ruptures des chaînes d'approvisionnement mais aussi les réductions ou les reports d'investissements.

Les réunions des principales banques centrales étaient très attendues par les investisseurs. A la grande surprise, la BCE a décidé de poursuivre la normalisation de sa politique monétaire, et ce malgré le conflit opposant la Russie à l'Ukraine. C. Lagarde a donc annoncé que la BCE allait progressivement mettre fin à ses achats d'actifs sur les marchés. Comme prévu, le PEPP de l'institution s'est arrêté à la fin du mois de mars. Ensuite, les achats nets mensuels au titre de l'APP s'élèveront à 40 milliards€ en avril, 30 milliards€ en mai et 20 milliards€ en juin. L'objectif est d'y mettre complètement fin au 3^{ème} trimestre de l'année. Une hausse des taux directeurs pourrait arriver peu de temps après l'arrêt net des achats d'actifs. La FED a quant à elle suivi les anticipations de marché et a commencé son cycle de resserrement monétaire. Le niveau des Fed Funds est maintenant fixé dans la fourchette 0,25% – 0,50% et le taux de rémunération des réserves est porté à 0,40%. Comme l'a dit J. Powell, l'institution estime que l'économie américaine est suffisamment forte pour pouvoir supporter les hausses de taux à venir. Elle considère avoir sous-estimé la force et la persistance de l'inflation mais se prépare à remonter ses taux pour ramener la hausse des prix autour de 2,00% et ainsi stabiliser le marché du travail. De plus, la FED se prépare à entamer le processus de réduction de son bilan. Les dernières modalités sont à l'étude et des décisions pourraient être annoncées dès la prochaine réunion qui aura lieu le 4 mai. A noter que la Banque Centrale d'Angleterre a elle aussi relevé son taux directeur d'un quart de point à 0,75%, ce qui ramène les coûts d'emprunt au niveau où ils étaient avant la pandémie.

L'année de référence a été marquée par une forte progression des taux face au durcissement des discours de la Fed et de la BCE et aux chiffres d'inflation toujours plus élevés qui ne sont pas passés inaperçus. Les investisseurs anticipent dorénavant une trajectoire agressive de relèvement des taux directeurs par les banques centrales. Le repli de l'aversion au risque occasionné par un espoir de solution diplomatique au conflit ukrainien a été une source supplémentaire de pression sur les taux en fin de mois. Le 10 ans allemand termine le mois de mars à 0,548% (contre -0,292% un an auparavant). Le 10 ans Américain s'est également tendu et ressort à 2,34% (contre 1,74% il y a un an). A noter, l'accélération de l'aplatissement de la courbe du Trésor : fin mars, l'écart entre les points-cinq et trente ans est passé brièvement négatif pour la première fois depuis 2006, suggérant que certains acteurs anticipent un ralentissement économique aux Etats-Unis. L'Euribor 3 mois termine le mois de mars 2022 à -0,458% (contre -0,538% un an auparavant). L'Éstr ressort quant à lui à -0,593%.

Les spreads ont regagné en volatilité sur l'année de référence. Le Xover s'écarte de 86 bps pour atteindre 338 points de base et le Main s'écarte légèrement de 20 Bps pour atteindre 73 points de base.

L'Eurostoxx 50 s'adjuge un gain de 2,77% sur l'année glissante.

Au 31 mars 2022, le fond PALATINE ABSOLUMENT présente une performance sur un an glissant de +8,81% pour la part A et +7,98% pour la part B quand l'indicateur de référence présente une performance de +0,48%, soit un différentiel de +8,33%.

Les performances passées de l'OPCVM ne préjugent pas de ses performances futures.

III - INFORMATION SUR LES TECHNIQUES DE GESTION DE PORTEFEUILLE

- ✓ Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace de portefeuille ;
- ✓ Identité des contreparties à ces techniques ;
- ✓ Type et montant des garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie ;
- ✓ Revenus découlant de ces techniques pour l'exercice comptable et frais opérationnels directs et indirects occasionnés.

Sur l'exercice 2021/2022, le FCP n'a pas eu recours à ces techniques.

- IV - INFORMATION SUR LA TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET LA REUTILISATION (SFTR)

- ✓ Informations générales : Montant des titres et matières premières prêtés
 Montant des actifs engagés
- ✓ Données sur la concentration ;
- ✓ Données d'opérations agrégées pour chaque type d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global ;
- ✓ Données sur la réutilisation des garanties (collatéral) ;
- ✓ Conservation des garanties reçues par l'OPC dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global ;
- ✓ Conservation des garanties fournies par l'OPC dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global ;
- ✓ Données sur les revenus et les coûts de chaque type d'opération de financement sur titres et de contrat d'échange sur rendement global.

Sur l'exercice 2021-2022, l'OPC n'a pas eu recours à ce type d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

- V - INFORMATIONS D'ORDRE DEONTOLOGIQUE

Exercice des droits de vote :

La société de gestion a défini dans son document « politique de vote » ses principes d'exercice des droits de vote attachés aux titres détenus par les OPCVM qu'elle gère.

Les principes de notre politique de vote visent à promouvoir la valorisation à long terme de nos investissements et à encourager le respect et la mise en application des meilleures pratiques de gouvernance et de déontologie professionnelle.

Ainsi, PALATINE ASSET MANAGEMENT adhère aux grands principes de l'AFG en matière de gouvernement d'entreprise :

- « une action, une voix »,
- une assemblée générale favorisant la démocratie actionnariale,
- un conseil d'administration indépendant et efficace,
- des rémunérations adaptées, transparentes et régulièrement soumises au vote de l'assemblée générale,
- l'opposition aux dispositifs anti-OPA.

La participation au vote s'exerce en suivant les recommandations formulées par le « proxy advisor » ISS :

- ✓ systématiquement pour les sociétés françaises composant l'indice CAC 40, pour les sociétés composant l'actif des OPC labellisés ISR, pour les sociétés françaises dont le seuil de détention consolidé est supérieur à 0,50% de la capitalisation boursière de chaque société et enfin pour les sociétés étrangères détenues ayant une capitalisation boursière supérieure à 100 M€.
- ✓ ponctuellement dans les autres cas afin d'exprimer un vote de soutien ou manifester un désaccord, ou en cas de difficultés faisant courir un risque important aux actionnaires.

Les droits de vote ne sont pas exercés dans les cas suivants :

- Ils concernent toutes les sociétés détenues en dessous des seuils fixés, et les pays à POA (Power Of Attorney) où la procédure de vote exige des surcoûts financiers.
- La société de gestion ne pratiquant pas, sauf cas exceptionnel, de cession temporaire d'actions, elle n'est pas concernée par les conséquences juridiques des cessions temporaires de titres.

Les documents de Palatine Asset management sur la Politique de vote et le rapport annuel sur l'exercice des droits de vote sont disponibles sur le site internet www.palatine-am.com rubrique A propos/Réglementation.

Ils peuvent également être adressés gratuitement sur simple demande écrite à l'adresse suivante :
Palatine Asset Management – TSA 60140 – 93736 Bobigny Cedex 9.

Commission de mouvements :

La commission de mouvements, facturée le cas échéant à l'OPCVM à l'occasion d'une opération portant sur un instrument financier est intégralement reversée à la société de gestion.

Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires :

Les intermédiaires financiers sont sélectionnés dans le respect des principes de « best execution » sur la base d'une approche multi - critères faisant l'objet d'une grille d'évaluation spécifique :

- Tarification
- Confidentialité
- Qualité de l'exécution
- Organisation de réunions avec les émetteurs
- Qualité des analyses
- Qualité du back – office
- Qualité du conseil
- Traitement des litiges
- Capacité à intervenir dans des situations spéciales

Certains intermédiaires peuvent être privilégiés de manière plus systématique en fonction de leur spécialisation sur certains marchés ou sur certaines valeurs.

Un Comité semestriel encadre la sélection des intermédiaires, l'évaluation de l'adéquation de la qualité des services offerts, et analyse les statistiques d'activité et le volume de courtage.

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation de Palatine Asset Management pour l'ensemble des transactions sur actions réalisées au cours de l'exercice 2021 est disponible sur le site www.palatine-am.com rubrique A propos / Réglementation.

Prise en compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG)

Annexe ESG : Reporting article 173 de la loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV)

1) Déploiement de la démarche ESG au sein de la société de gestion
(Art. D. 533-16-1 II-1°) (Art. D. 533-16-1 II-2°) (Art. D. 533-16-1 II-5°)

L'investissement responsable est un axe stratégique de développement pour PALATINE ASSET MANAGEMENT qui s'est engagée depuis de nombreuses années à intégrer les enjeux Environnementaux, Sociétaux et de Gouvernance (ESG) dans la gestion de certains de ses OPC. PALATINE AM est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UN PRI) et a adopté pour l'ensemble de ses gestions ouvertes une politique d'intégration des risques de durabilité dans les décisions d'investissement.

Toutes les informations concernant l'article 173 de la loi Transition Énergétique pour la Croissance Verte et relatives à la société de gestion PALATINE AM sont à retrouver dans un document spécifique accessible à l'adresse suivante : www.palatine-am.com .

2) Déploiement au niveau du fonds.

a) Prise en compte de critères ESG (Art. D. 533-16-1 II-2° a, b, c, d) (Art. D. 533-16-1 III et de critères liés au changement climatique (Art. D. 533-16-1 III-1°, 3°, 4° 5°) par le fonds

Ce fonds applique les listes d'exclusion de PALATINE AM : sociétés impliquées dans la production et/ou commercialisation des armes controversées, sociétés fortement exposées au charbon ou développant de nouveaux projets charbon.

b) Politique de vote et engagement (Art. D. 533-16-1 II-2° d ii et iii)

Se référer au document ad-hoc mis en ligne sur le site internet de la société.

Règlement SFDR – Règlement TAXONOMIE

L'objectif extra-financier du fonds est conforme aux dispositions de l'article 6 du règlement (UE) 2019/2088 du parlement européen et du conseil (SFDR).

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Risque global du FCP

La société de gestion utilise pour calculer le risque global du FCP la méthode du calcul de l'engagement telle que définie aux articles 411-74, 411-75 et 411-76 du règlement général de l'AMF, et par l'instruction AMF n° 2011-15.

Mention sur les rémunérations

La rémunération variable est composée en règle générale de 70 % de critères quantitatifs et de 30 % de critères qualitatifs. Ces éléments qualitatifs prennent notamment en compte : le management, le travail en équipe (présence et participation aux comités, qualité du travail en binôme et avec le reste de l'équipe), le partage de l'information, la participation à la réussite collective, la transparence, les intérêts des clients et la capacité à nouer une relation de confiance avec eux, le respect des processus de décisions d'investissement et plus particulièrement l'intégration des risques en matière de durabilité.

La rémunération variable peut être modifiée selon les risques pris et la rentabilité de la société de gestion. Le pourcentage appliqué pourra être différent selon les fonctions et les résultats de chaque collaborateur. La réduction de la rémunération variable sera significative en cas de pertes de la société, ou d'une prise de risques passés et futurs jugée excessive et inacceptable. Elle pourra aller jusqu'à la suppression totale de la rémunération variable. Les risques visés comprennent principalement les risques pris en matière de gestion, le risque de contrepartie, le risque de non-conformité, une insuffisance en matière de contrôle, de connaissance des clients, des pratiques visant à s'éloigner de la réglementation.

Pour l'exercice 2021, le montant total des rémunérations versées par Palatine Asset Management à son personnel (30 personnes concernées au cours de l'exercice) représente 2 733 K€, et se décompose pour 1 903 K€ au titre des rémunérations fixes et pour 830 K€ au titre des rémunérations variables.

Aucune rémunération n'est versée par l'OPC, il n'y a pas d'intéressement aux plus-values (carried interests).

- VI - PRINCIPAUX MOUVEMENTS DU PORTEFEUILLE

ISIN	Designation	Sens	Date	Quantité	Montant(€)
ES00000123C7	OBLI 5.9% 30/07/26	Achat d'obligations	07/01/2022	1 200	1 562 101
FR0010744219	PALATINE IMPULSIONS TAUX (C)	Vente parts OPCVM	04/01/2022	11 200	1 561 728
DE0001102408	BUND 0% 15/08/26	Achat d'obligations	06/01/2022	150 000 000	1 530 195
DE0001102408	BUND 0% 15/08/26	Vente d'obligations	09/02/2022	150 000 000	1 503 750
FR0010341800	PALATINE PLANETE I	Achat parts OPCVM	20/05/2021	40 000	1 410 800
XS1790990474	CA LONDON 1.375% 03/25 *EUR	Achat d'obligations	09/02/2022	10	1 034 120
FR0010649079	PALATINE PLANETE R	Vente parts OPCVM	15/04/2021	1 000	1 004 380
FR0010915181	EXPORT EUROPE PALATINE	Achat parts OPCVM	20/05/2021	4 000	994 360
IT0005449969	BTP 0.95% 01/12/31	Achat d'obligations	04/01/2022	1 000	978 140
FR0000930455	PALATINE FRANCE EMPLOI DURABLE (C)	Achat parts OPCVM	20/05/2021	3 000	933 180

- VII - OPERATIONS OU LE GROUPE A UN INTERET PARTICULIER

Au 31/03/2022 : - OPCVM = 9,56 % de l'actif net.

- VIII- INFORMATIONS PARTICULIERES

CHANGEMENTS INTERVENUS :

Depuis le 1^{er} janvier 2022 :

- Changement d'indicateur de référence :

L'indicateur de référence est l'indice €str capitalisé + 4%, en remplacement de l'Eonia capitalisé.

- Changement d'univers d'investissement :

L'exposition maximum aux marchés actions passe de 50% à 60%.

La détention de titres dits « spéculatifs » ou « à haut rendement » passe de 10% maximum à 20% maximum.

Enfin, la détention d'OPC est désormais de 10% maximum, au lieu de 50% maximum.

- Modification des frais :

Le taux maximum de frais de gestion fixes passer de 0,70% à 1,50% pour la part A et de 1,55% à 2% pour la part B.

Le taux de commission de surperformance est inchangé à 20% mais cette commission est basée sur la comparaison entre la performance du fonds et celle de son nouvel indicateur de référence, l'€str capitalisé +4%, au lieu du taux fixe de 5% actuellement.

Les frais indirects des OPC détenus en portefeuille baissent sensiblement du fait de la baisse sensible du pourcentage de détention d'OPC (10% vs 50%).

- Changement d'adresse de PALATINE ASSET MANAGEMENT, société de gestion de votre fonds :

✓ Le siège social se situe au 86 rue de Courcelles 75008 Paris.

✓ L'adresse courrier est TSA 60140 93736 Bobigny Cedex 9.

CHANGEMENTS A INTERVENIR SUR LE PROCHAIN EXERCICE :

Néant

PALATINE ABSOLUMENT

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
Palatine Asset Management

86, rue de Courcelles
75008 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2022

PALATINE ABSOLUMENT

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
Palatine Asset Management

86, rue de Courcelles
75008 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2022

Aux porteurs de parts du FCP PALATINE ABSOLUMENT,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif PALATINE ABSOLUMENT constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 avril 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les fonds, leurs investissements et l'évaluation des actifs et passifs correspondants. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur la gestion opérationnelle des fonds et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés



Sylvain GIRAUD

PALATINE ABSOLUMENT

COMPTES ANNUELS
31/03/2022

BILAN ACTIF AU 31/03/2022 EN EUR

	31/03/2022	31/03/2021
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	14 640 278,54	5 773 158,15
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	13 107 413,54	2 883 045,05
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	13 107 413,54	2 883 045,05
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	1 492 025,00	2 835 863,10
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	1 492 025,00	2 835 863,10
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	40 840,00	54 250,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	40 840,00	54 250,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	175 668,30	122 948,40
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	175 668,30	122 948,40
COMPTES FINANCIERS	966 858,64	292 507,21
Liquidités	966 858,64	292 507,21
TOTAL DE L'ACTIF	15 782 805,48	6 188 613,76

BILAN PASSIF AU 31/03/2022 EN EUR

	31/03/2022	31/03/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	13 740 577,75	5 754 136,27
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	2 064 264,50	425 489,75
Résultat de l'exercice (a,b)	-202 426,95	-123 878,31
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	15 602 415,30	6 055 747,71
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	40 840,00	54 250,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	40 840,00	54 250,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	40 840,00	54 250,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	139 521,33	78 586,88
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	139 521,33	78 586,88
COMPTES FINANCIERS	28,85	29,17
Concours bancaires courants	28,85	29,17
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	15 782 805,48	6 188 613,76

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 31/03/2022 EN EUR

	31/03/2022	31/03/2021
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EURO BOBL 0622	12 886 000,00	0,00
EURO STOXX 50 0621	0,00	1 933 000,00
EURO STOXX 50 0622	114 690,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RÉSULTAT AU 31/03/2022 EN EUR

	31/03/2022	31/03/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,52	10,45
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	111 125,89	30 827,49
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	111 126,41	30 837,94
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	3 277,81	1 111,57
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	3 277,81	1 111,57
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	107 848,60	29 726,37
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	227 119,19	107 951,13
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	-119 270,59	-78 224,76
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-83 156,36	-45 653,55
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	-202 426,95	-123 878,31

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Information sur les incidences liées à la crise du COVID-19

Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

	Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux Part A	Taux Part B
1	Frais de gestion financière et	Actif net	1,50% TTC taux maximum	2,00% TTC taux maximum
2	Frais administratifs externes à la société de gestion			
3	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatifs	Non significatifs
4	Prestataire percevant des commissions de La société de gestion ou le dépositaire sont autorisés à	Prélèvement sur chaque transaction	0 à 0,50% TTC	0 à 0,50% TTC
5	Commission de surperformance	Actif net	20% de la performance du FCP excédant celle de l'indicateur de référence(1)	20% de la performance du FCP excédant celle de l'indicateur de référence(1)

*OPC investissant moins de 20% dans d'autres OPC

(1) Description de la méthode de calcul de la commission de surperformance.

Elle est basée sur la comparaison entre la performance du fonds et celle de son indicateur de référence.

L'indicateur de référence est le taux fixe de 5% l'an jusqu'au 31/12/2021. A compter du 01/01/2022, l'indicateur de référence sera l'€str +4%. La performance du fonds est calculée en fonction de l'évolution de la valeur liquidative. Cette dernière inclut la capitalisation des revenus encaissés par le fonds.

Période d'observation :

La commission de surperformance se calcule sur une période d'observation de 12 mois qui correspond à l'exercice comptable (01/04-31/03).

Base et assiette de calcul :

La commission de surperformance est basée sur la comparaison entre la performance du fonds et son indicateur de référence. Le calcul de la commission de surperformance s'effectue selon la méthode indiquée, ceci signifie que le calcul de la commission de surperformance s'effectue sur la base du montant de l'actif sur lequel la performance a été réalisée ainsi que des souscriptions et des rachats effectués sur le fonds. Cette méthode revient à comparer l'actif brut (après prise en compte des frais de gestion fixes et avant calcul de la commission de surperformance) du fonds à l'actif brut théorique d'un fonds suivant l'évolution de l'indicateur de référence en lui appliquant les mêmes flux de souscriptions et de rachats.

Provision :

Dès lors que la valeur liquidative du fonds enregistre une performance positive après imputation des frais de gestion fixes, supérieure à celle de l'indicateur de référence (€STR +4%) une provision de commission de surperformance au taux de 20% TTC maximum sera appliquée sur la partie de cette performance supérieure à l'indicateur de référence.

Cette commission de surperformance est provisionnée à chaque valeur liquidative.

En cas de rachats de parts, s'il y a une provision de commission de surperformance, la partie proportionnelle aux parts remboursées est définitivement acquise à la société de gestion.

Reprise de provision :

Dans le cas de sous performance, il est procédé à des reprises de provisions éventuelles à hauteur maximum du compte de provisions antérieures constituées.

Prélèvement :

Conformément à la réglementation en vigueur applicable au fonds à compter du 1^{er} janvier 2022, la commission de surperformance ne sera définitivement perçue qu'en fin de période d'observation d'un minimum de douze mois, seulement si, sur la période d'observation, la performance du fonds est positive et supérieure à celle de son indicateur de référence. Toute sous-performance du fonds au dernier jour de la période d'observation (01/04-31/03) devra être rattrapée au cours d'une période d'observation de 5 ans maximum, avant que la commission de surperformance ne devienne exigible. Sous ces deux conditions, elle est prélevée annuellement au bénéfice de la société de gestion sur la dernière valeur liquidative de l'exercice comptable.

Affectation des sommes distribuables**Définition des sommes distribuables**

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts. Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Parts PALATINE ABSOLUMENT A	Capitalisation	Capitalisation
Parts PALATINE ABSOLUMENT B	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 31/03/2022 EN EUR

	31/03/2022	31/03/2021
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	6 055 747,71	3 321 601,35
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	15 527 513,40	7 544 146,02
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-6 802 993,93	-5 269 373,03
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	572 795,06	199 906,83
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-46 055,33	-84 002,58
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	2 620 797,88	404 991,12
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-1 423 210,93	-202 092,74
Frais de transactions	-24 226,43	-3 696,65
Différences de change	24 423,62	-3 921,82
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-796 515,16	280 663,97
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>-697 742,87</i>	<i>98 772,29</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-98 772,29</i>	<i>181 891,68</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	13 410,00	-54 250,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>-40 840,00</i>	<i>-54 250,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>54 250,00</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-119 270,59	-78 224,76
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	15 602 415,30	6 055 747,71

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	13 107 413,54	84,01
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	13 107 413,54	84,01
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
Actions	114 690,00	0,74
Taux	12 886 000,00	82,58
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	13 000 690,00	83,32

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	13 107 413,54	84,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	966 858,64	6,20
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28,85	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	12 886 000,00	82,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	807 229,75	5,17	3 535 285,60	22,66	4 522 964,77	28,99	4 241 933,42	27,19
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	966 858,64	6,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	28,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 886 000,00	82,59	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 GBP		Devise 3 SGD		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	432 986,79	2,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	93 661,28	0,60	93 592,75	0,60	22,27	0,00	16,89	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28,85	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	31/03/2022
CRÉANCES		
	Dépôts de garantie en espèces	162 668,30
	Coupons et dividendes en espèces	13 000,00
TOTAL DES CRÉANCES		175 668,30
DETTES		
	Frais de gestion fixe	10 579,31
	Frais de gestion variable	128 942,02
TOTAL DES DETTES		139 521,33
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		36 146,97

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part PALATINE ABSOLUMENT A		
Parts souscrites durant l'exercice	100 383	13 791 890,09
Parts rachetées durant l'exercice	-42 545	-5 825 819,09
Solde net des souscriptions/rachats	57 838	7 966 071,00
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	96 463	
Part PALATINE ABSOLUMENT B		
Parts souscrites durant l'exercice	35 059	1 735 623,31
Parts rachetées durant l'exercice	-19 119	-977 174,84
Solde net des souscriptions/rachats	15 940	758 448,47
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	37 513	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part PALATINE ABSOLUMENT A	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part PALATINE ABSOLUMENT B	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	31/03/2022
Parts PALATINE ABSOLUMENT A	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	70 869,97
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,70
Frais de gestion variables provisionnés	100 015,52
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,99
Frais de gestion variables acquis	7 061,93
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,07
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts PALATINE ABSOLUMENT B	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	27 307,20
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,55
Frais de gestion variables provisionnés	14 499,09
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,82
Frais de gestion variables acquis	7 365,48
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,42
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/03/2022
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	31/03/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/03/2022
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			1 492 025,00
	FR0010915181	EXPORT EUROPE PARTS PALATINE	670 175,00
	FR0000990921	PALATINE ENTREPRISES FAMILIALES ISR	207 300,00
	FR0000978439	PALATINE FRANCE SMALL CAP	174 390,00
	FR0010341800	PALATINE PLANETE FCP PART I	440 160,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			1 492 025,00

3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	31/03/2022	31/03/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-202 426,95	-123 878,31
Total	-202 426,95	-123 878,31

	31/03/2022	31/03/2021
Parts PALATINE ABSOLUMENT A		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-165 227,18	-94 565,40
Total	-165 227,18	-94 565,40

	31/03/2022	31/03/2021
Parts PALATINE ABSOLUMENT B		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-37 199,77	-29 312,91
Total	-37 199,77	-29 312,91

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	31/03/2022	31/03/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	2 064 264,50	425 489,75
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	2 064 264,50	425 489,75

	31/03/2022	31/03/2021
Parts PALATINE ABSOLUMENT A		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	1 811 067,50	353 743,45
Total	1 811 067,50	353 743,45

	31/03/2022	31/03/2021
Parts PALATINE ABSOLUMENT B		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	253 197,00	71 746,30
Total	253 197,00	71 746,30

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	29/03/2018	29/03/2019	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022
Actif net Global en EUR	5 001 367,01	4 124 887,59	3 321 601,35	6 055 747,71	15 602 415,30
Parts PALATINE ABSOLUMENT A en EUR					
Actif net	4 769 501,80	3 918 721,66	3 142 870,97	5 039 773,13	13 694 652,65
Nombre de titres	38 600	32 332	27 034	38 625	96 463
Valeur liquidative unitaire	123,56	121,20	116,25	130,47	141,96
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-1,78	-3,24	-0,50	9,15	18,77
Capitalisation unitaire sur résultat	0,55	0,15	-0,15	-2,44	-1,71
Parts PALATINE ABSOLUMENT B en EUR					
Actif net	231 865,21	206 165,93	178 730,38	1 015 974,58	1 907 762,65
Nombre de titres	5 059	4 625	4 216	21 573	37 513
Valeur liquidative unitaire	45,83	44,57	42,39	47,09	50,85
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,66	-1,20	-0,18	3,32	6,74
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,18	-0,32	-0,43	-1,35	-0,99

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
DEUTSCHE BK 0.75% 17-02-27	EUR	300 000	284 394,06	1,82
DEUTSCHE BK 1.0% 19-11-25 EMTN	EUR	100 000	98 495,10	0,63
ZF FINANCE 2.75% 25-05-27 EMTN	EUR	500 000	478 416,27	3,07
TOTAL ALLEMAGNE			861 305,43	5,52
AUSTRALIE				
TOYOTA FINANCE AUSTRALIA 0.25% 09-04-24	EUR	700 000	694 694,53	4,45
TOTAL AUSTRALIE			694 694,53	4,45
DANEMARK				
GNDC 0 7/8 11/25/24	EUR	200 000	195 839,29	1,26
TOTAL DANEMARK			195 839,29	1,26
ESPAGNE				
FERROVIAL EMISIONES 0.54% 12-11-28	EUR	200 000	184 397,12	1,18
SANT ISS 3.25% 04-04-26 EMTN	EUR	400 000	424 086,00	2,72
SPANISH 5.90% 30/07/2026	EUR	1 200 000	1 513 971,21	9,70
TOTAL ESPAGNE			2 122 454,33	13,60
ETATS-UNIS				
UNITED STATES TREASURY NOTEBOND 1.0% 15-12-24	USD	500 000	432 986,79	2,77
TOTAL ETATS-UNIS			432 986,79	2,77
FRANCE				
ALTAREA COGEDIM 1.75% 16-01-30	EUR	300 000	261 797,92	1,68
AUCHAN 2.875% 29-01-26 EMTN	EUR	200 000	202 071,97	1,30
AXA 1.875% 10-07-42 EMTN	EUR	600 000	558 186,00	3,58
BFCM BANQUE FEDERATIVE CREDIT MUTUEL 1.625% 15-11-27	EUR	500 000	494 531,44	3,17
CREDIT AGRICOLE SA 2.85% 27-04-26	EUR	400 000	417 231,67	2,67
GROUPAMA ASSURANCES MUTUELLES SA 6.0% 23-01-27	EUR	300 000	348 807,37	2,23
GROUPE EIFFAGE 1.625% 14-01-27	EUR	500 000	478 490,82	3,07
KLEPIERRE 0.875% 17-02-31 EMTN	EUR	100 000	89 983,77	0,58
LAMON 5.05 12/17/49	EUR	200 000	220 961,49	1,41
MUTUELLE ASSUR DES COMMERC ET IND FR 2.125% 21-06-52	EUR	100 000	92 033,89	0,59
QUADIENT 2.25% 03-02-25	EUR	500 000	498 311,82	3,20
RCI BANQUE 0.5% 14-07-25 EMTN	EUR	300 000	283 807,77	1,82
TOTAL FRANCE			3 946 215,93	25,30
ITALIE				
ASTM 2.375% 25-11-33 EMTN	EUR	450 000	426 491,51	2,73
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 0.95% 01-12-31	EUR	1 000 000	913 221,26	5,85
UNICREDIT 1.0% 18-01-23 EMTN	EUR	800 000	807 229,75	5,18
TOTAL ITALIE			2 146 942,52	13,76
LUXEMBOURG				
AXA LOGISTICS EUROPE MASTER SCA 0.875% 15-11-29	EUR	200 000	181 769,23	1,16
LOGICOR FINANCING SARL 0.875% 14-01-31	EUR	200 000	169 567,56	1,09
TOTAL LUXEMBOURG			351 336,79	2,25
PAYS-BAS				
BMW FIN 0.2% 11-01-33 EMTN	EUR	200 000	170 575,96	1,09
BMW FIN 0.375% 10-07-23 EMTN	EUR	700 000	704 139,40	4,52

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
VITERRA FINANCE BV 0.375% 24-09-25	EUR	500 000	471 608,80	3,02
TOTAL PAYS-BAS			1 346 324,16	8,63
ROYAUME-UNI				
CASA LONDON 1.375% 13-03-25	EUR	1 000 000	1 009 313,77	6,47
TOTAL ROYAUME-UNI			1 009 313,77	6,47
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			13 107 413,54	84,01
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			13 107 413,54	84,01
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
EXPORT EUROPE PARTS PALATINE	EUR	2 500	670 175,00	4,30
PALATINE ENTREPRISES FAMILIALES ISR	EUR	10 000	207 300,00	1,33
PALATINE FRANCE SMALL CAP	EUR	200	174 390,00	1,11
PALATINE PLANETE FCP PART I	EUR	12 000	440 160,00	2,82
TOTAL FRANCE			1 492 025,00	9,56
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			1 492 025,00	9,56
TOTAL Organismes de placement collectif			1 492 025,00	9,56
Instruments financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
EURO BOBL 0622	EUR	-100	-40 000,00	-0,26
EURO STOXX 50 0622	EUR	-3	-840,00	0,00
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			-40 840,00	-0,26
TOTAL Engagements à terme fermes			-40 840,00	-0,26
TOTAL Instruments financier à terme			-40 840,00	-0,26
Appel de marge				
APPEL MARGE CACEIS	EUR	40 840	40 840,00	0,26
TOTAL Appel de marge			40 840,00	0,26
Créances			175 668,30	1,13
Dettes			-139 521,33	-0,90
Comptes financiers			966 829,79	6,20
Actif net			15 602 415,30	100,00

Parts PALATINE ABSOLUMENT B	EUR	37 513	50,85
Parts PALATINE ABSOLUMENT A	EUR	96 463	141,96